



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/47/308
E/1992/97
2 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 79 de la liste préliminaire*
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1992
Point 12 de l'ordre du jour
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 30 juin 1992, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, le texte en anglais et en français de la Déclaration de Genève pour les femmes rurales, adoptée par le Sommet sur la promotion économique des femmes rurales, qui a eu lieu à Genève les 25 et 26 février 1992 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de la liste préliminaire, et de la session de fond de 1992 du Conseil économique et social, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
la Belgique auprès de
l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME

* A/47/50.

92-28955 9592T (F) 020792 020792

070792

/...

ANNEXE

Déclaration de Genève pour les femmes rurales,
adoptée par le Sommet sur la promotion économique des femmes rurales
(Genève, 25 et 26 février 1992)

PREAMBULE

1. Nous, épouses de chefs d'Etat ou de gouvernement d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie, nous sommes réunies ici pour exprimer notre solidarité avec les femmes rurales du monde. Nous voulons ainsi sensibiliser les instances de décision - nationales, régionales et internationales - à la condition des femmes rurales. Nous déclarons notre attachement, actif et indéfectible, à la cause de la promotion sociale et économique des femmes rurales et, par conséquent, à l'amélioration du sort des familles rurales et à la réalisation d'un développement équitable et soutenable.

2. Nous sommes conscientes de l'importance et de la valeur de la contribution des femmes rurales à la démocratie et au développement socio-économique. Nous sommes également conscientes que, dans de nombreux pays en développement, les femmes constituent plus de la moitié de la population et 50 à 70 pour cent de la force de travail agricole. Sans leur participation effective, il ne saurait y avoir de démocratie, ni de développement durables. Il est donc essentiel que soient reconnues et appréciées à leur juste valeur les multiples activités par lesquelles les femmes rurales contribuent à la famille, à la démocratie et au développement. La marginalisation des femmes rurales est due à ce que leur contribution au développement a été sous-estimée et qu'elles ont été sous-représentées dans les instances décisionnelles.

3. Nous sommes convaincues que la marche mondiale vers la démocratie permettra non seulement d'améliorer les comportements sociaux et politiques envers les femmes, mais aussi d'obtenir et de disposer des ressources, ainsi que de créer les conditions nécessaires pour que les femmes rurales deviennent elles-mêmes plus conscientes de leur propre valeur et de leurs droits. C'est pourquoi nous nous déclarons résolues à jouer un rôle décisif dans la démocratisation de nos systèmes politiques, de l'échelon local au niveau national.

4. Les femmes rurales du monde entier constituent une force vive du développement. Ces femmes sont la cheville ouvrière du progrès économique et social. Toutes, qu'elles soient agricultrices, salariées, petites commerçantes, artisanes, petites entrepreneuses à domicile ou employées de maison, constituent la force de travail agricole dans une très vaste partie du tiers-monde. Elles produisent de 35 à 45 pour cent de son PNB et nettement plus de la moitié de la nourriture. Pourtant et bien que leur nombre s'élève à plus d'un demi-milliard, ces femmes sont pauvres et elles n'ont pas accès aux ressources, ni aux marchés. En fait, leur nombre a augmenté de moitié depuis vingt ans et il est supérieur à celui des hommes ruraux dans le besoin.

5. Parmi les facteurs qui ont contribué à aggraver la pauvreté du tiers-monde au cours des dix dernières années, figurent les crises économiques chroniques dues à la détérioration des termes de l'échange, le poids de la dette, la mauvaise répartition des dépenses publiques, la fuite des capitaux, les

/...

coûts sociaux de l'ajustement, l'instabilité politique, la récession dans le monde développé, la dégradation de l'environnement et la pression démographique. Certains phénomènes ont également aggravé la pauvreté des femmes. Le bouleversement des structures familiales, en particulier, a entraîné l'augmentation du nombre de ménages dirigés par une femme et l'affaiblissement des stratégies de survie des ménages. Dans de nombreux pays en développement, plus du tiers des foyers ruraux ont actuellement une femme à leur tête.

6. La pauvreté intensifie les contraintes pesant sur les femmes qui luttent pour survivre et assurer la sécurité alimentaire de leur famille et de leur pays.

7. Si les activités économiques des femmes et, en particulier, des plus démunies ne reçoivent pas tout l'appui désirable, les femmes n'en sont pas les seules responsables. C'est un problème de développement général auquel il est impératif et urgent de s'attaquer car l'égalité entre les sexes, la réduction de la pauvreté et le développement sont indissociables.

8. Jusqu'à 90 pour cent des femmes rurales des pays en développement dépendent de la terre pour leur subsistance. C'est à elles qu'incombent l'approvisionnement des familles en eau et en bois combustible, ainsi que les soins de santé. Ces femmes sont menacées les premières par la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources naturelles qu'elles ne peuvent donc être assurées de pouvoir utiliser de manière durable. C'est pourquoi il est prioritaire de concevoir des stratégies pour former les femmes rurales à des technologies alternatives destinées à suppléer les combustibles domestiques traditionnels. Enfin, puisque les femmes rurales jouent souvent un rôle majeur dans la préservation des ressources de base et à l'avant-garde des mouvements populaires de protection de l'environnement, il est essentiel que leurs connaissances et leur expérience traditionnelles dans ce domaine viennent éclairer les actions de développement.

9. Dans la ligne des déclarations de Mexico et de Copenhague, des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et de la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif des femmes africaines, d'une part, et, d'autre part, dans la perspective de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur la femme en 1995, nous, femmes du monde entier, déclarons être résolues à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour transformer la condition des femmes rurales et de leurs familles, ainsi que leur qualité de vie.

10. Dans cet esprit, nous prenons note des plans d'action et des lignes directrices qu'un certain nombre d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales pour la promotion des femmes rurales ont élaboré en accord avec leurs mandats respectifs.

11. Une double impulsion doit être donnée à la promotion sociale et économique des femmes rurales, à la fois au plan familial et communautaire. Une coopération et une solidarité étroites entre les deux sexes sont ici essentielles. Il faut renforcer cette coopération à tous les niveaux des actions de développement et donc sensibiliser tout aussi bien l'opinion publique que les organes décisionnels et exécutifs à l'importance du rôle multiple et si diversifié des femmes.

/...

Objectifs

12. Dans leurs stratégies opérationnelles et leurs programmes d'action, bon nombre de gouvernements, d'organisations de développement et d'institutions financières internationales omettent, lorsqu'ils s'attaquent au problème des femmes, de mettre un accent particulier sur celui des femmes rurales. Nous les exhortons, dans leurs stratégies et actions futures, à accorder une importance prioritaire à la condition des femmes rurales, tout spécialement à celle des plus pauvres, et à se fixer les objectifs suivants :

- i) Mobiliser les volontés politiques, nationales et internationales, selon une optique qui considère les femmes rurales comme les parties prenantes et les bénéficiaires directes de toutes les politiques et de tous les programmes et projets de développement.
- ii) S'assurer que toutes les politiques et tous les programmes intersectoriels tiennent compte des besoins économiques et du bien-être des femmes, tout en mettant en évidence leur rôle dans les activités domestiques, productives et communautaires, dans la conception des actions de développement, ainsi que dans une répartition appropriée des ressources.
- iii) Améliorer l'accès des femmes aux ressources grâce à de nouveaux mécanismes d'intervention assurant entre les deux sexes une répartition plus équitable de la terre, du travail, du capital, de la technologie, des services sociaux et de l'infrastructure.
- iv) Lancer les initiatives indispensables pour améliorer la capacité productive tant des hommes que des femmes, tout en accordant une attention particulière aux femmes des foyers défavorisés dans les milieux ruraux, aux ménages dirigés par une femme, aux jeunes rurales, aux handicapées, aux migrantes et aux femmes déplacées.
- v) Promouvoir la sécurité alimentaire familiale et nationale en soutenant les femmes dans leur rôle décisif en matière de production vivrière et de création de revenus.
- vi) Alléger la lourde charge de travail des femmes qui, chaque jour, doivent souvent consacrer de nombreuses heures à l'approvisionnement de leur famille en combustible et en eau, à la production et la préparation de la nourriture, au ménage, aux soins des enfants, ainsi qu'à gagner l'argent indispensable pour permettre à leur famille de subsister.
- vii) Améliorer l'état de santé et la nutrition des mères et de leurs enfants et, de la sorte, la qualité de vie de la famille.

/...

- viii) Réformer les systèmes d'information, de communication et d'éducation de manière à ce qu'ils répondent aux besoins spécifiques des femmes rurales tout en préservant et en développant leur identité culturelle.
- ix) Optimiser le rôle des femmes rurales en tant qu'actrices du changement et créer les conditions nécessaires à leur pleine citoyenneté économique, politique et sociale.
- x) Ménager avec les femmes rurales des possibilités d'accès à des postes de responsabilité dans le processus décisionnel.
- xi) Promouvoir, renforcer et multiplier les organisations de femmes rurales pour leur faciliter l'accès aux organes décisionnels à tous les niveaux.
- xii) Développer entre hommes et femmes, dans les régions rurales, un partenariat constructif fondé sur la mobilisation sociale et une meilleure appréhension des rôles et des besoins économiques multiples des femmes.

/...

Stratégies

13. Soucieuses de voir à travers le monde se réaliser des progrès tangibles dans la promotion économique des femmes rurales et s'améliorer le sort de leurs familles - en particulier les plus démunies - nous définissons et préconisons les stratégies exposées plus loin en insistant sur le fait qu'elles ne pourront être opérantes que par un engagement politique total.

- i) Les gouvernements, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales, les organismes du secteur privé, les institutions des Nations Unies et les autres bailleurs de fonds devraient consacrer davantage de ressources pour rendre effective la promotion économique et sociale des femmes rurales.
- ii) Les femmes rurales devraient être invitées à participer à la formulation des plans et des politiques de développement qui intéressent leur sort. Les équipes chargées de concevoir les projets devraient comprendre des représentantes des femmes rurales afin d'assurer qu'elles bénéficieront équitablement du développement.
- iii) Il faudrait introduire des innovations et/ou des réformes législatives et institutionnelles pour assurer aux femmes un accès équitable en matière de succession, de mariage, de divorce et de garde des enfants. Il faudrait également prendre les mesures législatives et administratives nécessaires pour préserver les femmes du risque d'être exploitées sur les marchés du travail, des capitaux et des produits. Il faut leur garantir le respect du principe "à travail égal, salaire égal".
- iv) Il faudrait instituer des mécanismes financés de telle manière qu'ils puissent assurer, d'une part, la formation des responsables politiques, des praticiens du développement et des agents de terrain à l'analyse des comportements hommes/femmes et, d'autre part, la collecte et l'analyse des données locales, nationales et régionales. Informant les décideurs publics et les concepteurs de projets sur la condition socio-économique des femmes rurales, ces données leur permettront de cibler les actions de développement sur les groupes défavorisés, ainsi que d'élaborer les indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation des projets. En effet, il existe peu de données réparties selon les catégories sexuelles ou de revenus qui puissent renseigner sur l'importance économique et sociale du travail des femmes rurales. Lorsque de telles données existent, elles apparaissent rarement dans les statistiques officielles utilisées pour formuler des politiques ou élaborer des programmes, - ce qui est en grande partie dû à une estimation inexacte de la valeur économique d'une importante partie du travail accompli par les femmes.

dans le respect
des différents sys-
tèmes législatifs
en vigueur;

/...

- v) Il faudrait mettre en place des mécanismes analogues destinés à renseigner les femmes rurales sur de multiples sujets en relation avec leurs besoins et leurs difficultés. Il faut que toutes les femmes puissent accéder à l'information concernant les domaines les plus importants pour elles, et savoir quels sont leurs droits ainsi que les ressources, la technologie, la production, les services sociaux, les débouchés et les possibilités de crédit à leur disposition. Les femmes devraient pouvoir également bénéficier d'une formation aux techniques de communication qui leur permettraient de produire et diffuser elles-mêmes les matériels d'information qui leur sont nécessaires. Les médias (presse écrite, radio, télévision, cinéma, etc.) devraient consacrer une partie de leur espace et de leur temps d'écoute à des articles, des émissions, des films... centrés sur les femmes rurales et leur permettant tout aussi bien d'exprimer leur point de vue.
- vi) Il faudrait réviser les législations foncières existantes de manière que les femmes rurales ne subissent pas de discrimination dans l'accès à la terre. Il faudrait créer des institutions chargées de promouvoir une répartition plus équitable de la terre, tout en garantissant l'accès des femmes à des terres de bonne qualité. Les programmes de réforme agraire ou de colonisation agricole devraient être centrés sur les femmes et les titres de propriété enregistrés tant sous le nom des femmes exploitantes que sous celui des hommes. Des mécanismes destinés à réduire le risque de dépossession terrienne des femmes en cas de divorce, de séparation ou de veuvage devraient aussi être créés. Il faudrait mobiliser les soutiens nécessaires pour protéger les terres, privées ou communales, ainsi que les ressources naturelles contre la dégradation de l'environnement.
- vii) Toutes les interventions publiques et les ressources nécessaires pour favoriser le travail accompli par les femmes indépendamment des travaux agricoles et faciliter leur accès aux micro-entreprises devraient être renforcées. Il faudrait créer un réseau d'entreprises ayant à leur tête des femmes rurales pour leur faciliter l'accès à des débouchés et une commercialisation à grande échelle.
- viii) L'accès des femmes au crédit et aux services financiers devrait être amélioré, sur la base d'une égalité entre les sexes, en incitant les institutions financières à créer de nouvelles procédures permettant d'atteindre les bénéficiaires rurales et à encourager la création de groupements communautaires chargés de constituer localement la structure destinée à améliorer l'accès des femmes rurales à l'information, à la formation et aux garanties qui leur faciliteront l'obtention de crédit.
- ix) Les institutions se consacrant à la recherche, nationales, régionales et internationales, devraient réorienter leurs programmes vers les problèmes des femmes rurales, en particulier dans le secteur technologique consacré aux sources d'énergies alternatives, à l'amélioration de la productivité et aux économies de temps dont peuvent bénéficier les femmes, tout en tenant compte des impératifs de santé et de sécurité. Les femmes rurales devraient aussi avoir pleinement accès aux institutions et aux techniques modernes. Priorité devrait être donnée au développement de l'infrastructure afin d'améliorer l'accès des femmes à l'eau, aux combustibles, ainsi qu'aux services de santé, d'éducation et de vulgarisation.

/...

- x) Les femmes rurales ont une connaissance étendue des cultures vivrières, des végétaux, des animaux, des méthodes de culture et des écosystèmes locaux. Il faudrait donc qu'elles soient impliquées dans les discussions portant sur les techniques et autres ressources qui leur sont nécessaires. Il faudrait réorienter les systèmes de vulgarisation agricole pour qu'ils permettent de diffuser des technologies appropriées aux femmes. Afin de rendre ces services plus efficaces, la formation dispensée aux futurs vulgarisateurs devrait les sensibiliser aux questions d'égalité entre les sexes. Le nombre des vulgarisatrices devrait être augmenté, notamment grâce à la formation de femmes locales à l'animation rurale. Il faudrait que les personnels de vulgarisation agricole s'adressent aux femmes dans un langage qui leur soit accessible et renforcer les liens déjà existant entre chercheurs, paysannes et personnels de vulgarisation.
- xi) Il faudrait renforcer les établissements d'enseignement et d'alphabétisation fonctionnelle des femmes et rendre leur accès plus facile à celles qui vivent dans les campagnes. La formation ainsi dispensée devrait faire une part suffisante aux techniques agricoles appropriées et à la gestion des ressources naturelles. Priorité devrait être donnée aux femmes dans la formation des formateurs.
- xii) Il faudrait créer les conditions nécessaires pour que les filles et les jeunes filles des campagnes bénéficient, à tout le moins, d'un enseignement primaire et secondaire, ainsi que d'une formation professionnelle, d'une éducation sanitaire et autres soutiens permettant d'améliorer la qualité de leur vie.
- xiii) Les femmes rurales, en particulier celles dont les foyers sont défavorisés, doivent être intégrées à des stages de formation et d'éducation pratiques de toutes sortes et bénéficier en priorité de l'attribution de bourses d'études et de perfectionnement.
- xiv) Il faudrait sensibiliser les parents et les dirigeants des communautés à l'importance de décourager les mariages d'enfants afin de donner aux garçons et aux filles des chances égales en matière d'enseignement et de formation.
- xv) Il faudrait consacrer des ressources suffisantes au fonctionnement et à l'amélioration des services sociaux dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la planification familiale, de la nutrition et des loisirs. Tous sont essentiels au bien-être des familles rurales et concourent à la capacité productive des hommes et des femmes ruraux.

/...

Exécution et suivi

14. Les objectifs de la présente Déclaration ne pourront être réalisés que si les stratégies esquissées ci-dessus sont mises en oeuvre et poursuivies. A cette fin:

- i) Nous nous félicitons de ce que de nombreuses institutions des Nations Unies aient établi des principes et des directives sur la manière d'aborder les besoins des femmes rurales. Nous demandons instamment que ces directives soient révisées, de manière appropriée, dans le sens des préoccupations que nous avons exprimées dans la présente déclaration.
- ii) Nous prions tous les gouvernements de s'employer au mieux à formuler des plans d'action spécifiques pour la promotion des femmes rurales, comprenant la définition de politiques, de projets et de programmes. Ces plans d'action devraient comporter une évaluation détaillée des ressources nécessaires et préciser les responsabilités respectives des diverses institutions dans la mobilisation des ressources, l'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation.
- iii) Nous exhortons les commissions économiques régionales des Nations Unies à aider les gouvernements à mobiliser des ressources d'assistance technique et financière, à faciliter les confrontations d'expérience entre pays ou projets et à établir un dispositif régional pour le suivi de la mise en oeuvre de la présente Déclaration.
- iv) Nous exhortons les organismes de financement multilatéraux et bilatéraux; ainsi que les organisations non gouvernementales, à augmenter de manière substantielle les ressources qu'ils consacrent aux projets et aux programmes qui prennent pleinement en compte les besoins spécifiques et individuels des femmes, en particulier dans les régions rurales. Nous exhortons également tous les organismes de financement et d'assistance technique à faire en sorte que les projets qu'ils soutiennent s'ouvrent de plus en plus aux problèmes de la pauvreté et de l'égalité entre les sexes. Nous les exhortons aussi à s'assurer que les systèmes de suivi des projets, ainsi que leurs objectifs et leurs réalisations, contiennent des données réparties selon les sexes et les revenus. Tous les organismes à vocation alimentaire, toutes les institutions financières internationales et autres entités intergouvernementales devraient s'attacher à renforcer les mécanismes leur permettant de mieux coordonner leurs activités afin de mettre en oeuvre les recommandations de la présente Déclaration.
- v) Nous appelons tous les gouvernements qui ont déjà signé et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

/...

l'égard des femmes, ainsi que d'autres résolutions des Nations Unies relatives aux femmes rurales, à les appliquer intégralement et nous exhortons les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention.

- vi) Nous appelons tous les gouvernements et organismes régionaux et internationaux à faire part, lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Femmes, qui se tiendra en 1995, des progrès quantifiables accomplis au cours de la mise en oeuvre des politiques et des programmes ayant un impact positif significatif sur la condition économique et sociale des femmes rurales et de leurs familles.
- vii) Nous rappelons que, dans le contexte de la coopération internationale (relations Nord-Sud et Sud-Sud), les femmes rurales de nos pays représentent une puissante force politique. Cette force peut être utilisée pour renforcer et consolider la coopération internationale sous toutes ses formes. Nous considérons que l'initiative de ce Sommet est une étape dans la construction des liens qui se tissent entre les femmes rurales à travers les continents et que cette contribution à une nouvelle forme de coopération internationale aura un impact considérable sur le développement, la paix et l'harmonie dans le monde. Nous appelons la communauté internationale à soutenir cette initiative, selon la demande exprimée dans la Résolution 1991/64 du 26 juillet 1991 du Conseil économique et social (ECOSOC), qui reflète l'esprit et la teneur de la présente Déclaration dans les politiques et les programmes à tous les niveaux.
- viii) Nous affirmons notre engagement indéfectible au service des aspirations des femmes rurales telles qu'elles se reflètent dans cette Déclaration. Nous continuerons, au cours des années à venir, de nous employer ensemble à mobiliser les ressources politiques et financières qui permettront d'établir les procédures permanentes nécessaires pour la mise en oeuvre de la Déclaration au niveau national, régional et mondial.
- ix) Enfin, nous décidons ici d'établir, au niveau mondial, un comité de représentantes d'épouses de chefs d'Etat et de gouvernement composé de trois membres de chaque continent. Ce Groupe se réunira tous les deux ans pour examiner les progrès réalisés et pour soutenir les initiatives nationales et régionales en faveur de la promotion des femmes rurales.
